

## **REPORTERS SANS FRONTIERES**

**5<sup>e</sup> Conférence des OING – Ouagadougou 12-13 septembre 2005**

### **Candidature à l'élection du comité de suivi des OING**

#### **Note de motivation**

En novembre 2000, à Bamako, lors du Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, la Francophonie s'est dotée d'un outil extraordinaire pour promouvoir les droits de l'homme. Pour la première fois, cette organisation internationale pouvait prétendre lutter efficacement contre les violations des droits de l'homme et pour un monde démocratique apaisé. Cette "déclaration de Bamako" rappelle les principes universels auxquels les Etats francophones ont souscrit, mais surtout prévoit des sanctions en cas de violations massives des droits de l'homme. Ainsi, depuis l'adoption de ce texte, tout Etat membre de la Francophonie responsable d'une rupture dans la démocratie ou d'atteintes graves aux droits de l'homme s'expose à des mesures disciplinaires qui peuvent aller d'une simple sanction administrative au sein des organismes de la Francophonie à la suspension pure et simple de l'organisation.

Ce pas en avant considérable doit aujourd'hui être consolidé. Cette déclaration ne doit pas rester lettre morte. Plusieurs Etats se sont redus passibles de violations massives des droits de l'homme au cours de ces cinq dernières années. Or, aucune sanction significative n'a été prise par la Francophonie. Il en va de la crédibilité de l'organisation. Trop de textes et de traités internationaux sont inutiles car personne n'oblige les signataires à respecter leurs engagements. Les Nations unies vont même encore plus loin et laissent chaque année des Etats qui n'ont même pas ratifié les principaux traités protégeant les droits de l'homme décider de sanctionner ou non d'autres pays. C'est un peu comme si l'on demandait à des voleurs de juger d'autres malfrats.

La Francophonie ne doit pas se prêter à ce petit jeu. Si l'organisation veut continuer de grandir et devenir un acteur incontournable sur la scène internationale, il est de son devoir de se montrer vigilante et forte. Et la première chose à faire, c'est d'appliquer les textes existants. Si des Etats rompent avec la démocratie ou violent massivement les droits de l'homme, la Francophonie doit prendre des sanctions. La déclaration de Bamako ne doit pas

---

rester un document de plus parmi les milliers de recommandations ou résolutions rédigées chaque année par des organisations internationales. Si la Francophonie veut jouer jeu égal avec le Commonwealth, elle doit taper du poing sur la table quand la situation l'exige. Elle ne doit pas avoir peur de se fâcher avec certains Etats membres. Les enjeux diplomatiques ne doivent pas empêcher l'organisation de mener à bien sa mission. C'est le prix à payer pour devenir une institution respectable et respectée, un interlocuteur indispensable en matière de promotion des droits de l'homme.

Nous sommes décidés à pousser en ce sens. Les organisations non gouvernementales ont également leur place sur l'échiquier. C'est à nous de veiller, de surveiller. Nous devons être l'aiguillon qui rappelle à l'ordre les instances dirigeantes de la Francophonie. Il est de notre devoir de communiquer toutes les informations nécessaires à l'établissement des faits et ensuite de demander, d'exiger de la Francophonie qu'elle respecte ses engagements et qu'elle applique les textes qu'elle a adoptés. Les ONG sont aujourd'hui un partenaire essentiel de la Francophonie. Elles doivent être demain le garant du respect des droits de l'homme dans l'espace francophone. La détermination et l'obstination devront être nos maîtres mots. Nous devons faire preuve d'une exigence sans faille. Reporters sans frontières est prête, avec tous ceux qui partagent ces convictions, à relever le défi.

Fait à Paris, le 21 juillet 2005

Reporters sans frontières

**Reporters sans frontières**  
5, rue Geoffroy-Marie - 75009 Paris  
Tél. : (33) 1 44 83 84 84  
Fax : (33) 1 45 23 11 51  
rsf@rsf.org - www.rsf.org

